

# NOTE D'INFORMATION JUILLET 2004

## *A VOS AGENDAS*

### **1ER JUILLET 2004 :**

- Relèvement du taux du SMIC à 7.61 Euros de l'heure, soit pour 151,67 heures, 1154,21 Euros.
- Le minimum garanti passe de 3 à 3,06 euros.

### **15 JUILLET 2004 :**

- Cotisations d'URSSAF, d'ASSEDIC et des Caisses de Retraites afférentes aux salaires payés au deuxième trimestre 2004.
- Solde Impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles à l'IS pour les exercices clos au 31/03/2004.
- Versement du précompte mobilier éventuellement exigible pour les sociétés soumises à l'IS au titre des dividendes mis en paiement en mai 2004.

### **31 JUILLET 2004 :**

- Artisans et commerçants : versement de la deuxième fraction semestrielle de cotisation d'assurance vieillesse.

## *ATTENTION !*

Nous avons constaté, au regard des bilans, que les factures de téléphone avaient sensiblement augmenté.

En conséquence et par souci d'économie, pensez à réduire le montant de vos communications :

- en utilisant votre mobile pour appeler un autre mobile
- en utilisant votre téléphone fixe pour appeler un fixe.

**Pour plus d'informations, consultez votre opérateur.**